

Questions d'Éduc.

N° 035 - Octobre 2018 www.unsa-education.com



Sait-on éduquer à la démocratie ?

La fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

UNSA
éducation
La force positive !

Actualités Éducatives

Fun Mooc : save the date

Les évolutions du monde invitent à s'interroger sur l'Éducation que nous voulons proposer aux enfants, de toutes origines sociales, pour leur permettre d'être des acteurs positifs de la construction de l'avenir. Le MOOC « *Accompagner les transitions éducatives* » propose aux acteurs du secteur éducatif des éléments théoriques et des outils concrets pour inventer de nouvelles démarches de changement, en s'appuyant notamment sur la puissance de l'intelligence collective. Inscriptions en ligne jusqu'au 12 novembre 2018. www.fun-mooc.fr

49 % des élèves de Terminale

pensent que l'on « *ne tient pas compte de l'avis des élèves dans les conseils de classe* » (Cnesco, 2018), 37 % des élèves de Terminale déclarent qu'ils ne se sentent pas capables de participer à la vie politique. 44 % des élèves de Terminale sont engagés bénévolement dans des associations humanitaires et/ou de défense de l'environnement. Chiffres extraits d'une nouvelle enquête du CNESEO sur l'engagement citoyen des jeunes, parue en septembre 2018, à retrouver sur www.cnesco.fr

11^{ème} JRES : l'UNSA Éducation était présente à ces Journées du refus de l'échec scolaire

organisées par l'AFEV (Association de la Fondation étudiante pour la ville). Ces journées ont mis en lumière les problématiques d'orientation. Une étude par questionnaire (700 collégiens enquêtés en 2018) a permis d'explorer leurs perceptions du parcours d'orientation et leurs usages en termes de recherche, d'information et de conseil. 88 % parlent d'orientation en famille, le milieu scolaire arrive loin derrière.... Consultez les travaux de la journée ainsi que notre contribution ici : www.lab-afev.org

Cherchez l'erreur

D'un côté, le ministère de l'Éducation Nationale organise la fête du sport scolaire chaque année en septembre. Dans les écoles, collèges et lycées de France, des manifestations sportives et ludiques réunissent les élèves, leurs professeurs, leurs parents. L'objectif de cette journée est de promouvoir le sport scolaire, de montrer le dynamisme de près de 2 millions d'élèves licenciés et d'attirer de nouvelles recrues. De l'autre côté, le ministère des sports est appelé à la restriction budgétaire et à la grosse économie de ses effectifs, en supprimant plus de la moitié de ses personnels conseillers sportifs en fédérations ! Le sport est une discipline faite à l'école mais après... ? Comment faire ?

Échanges européens via Erasmus +, en Enseignement agricole aussi !

Le public de l'Enseignement agricole correspond à la cible des priorités actuelles et à venir d'Erasmus+, notamment la formation professionnelle et l'apprentissage. Le programme Erasmus+ finance les projets de l'Enseignement agricole à hauteur de presque 10 millions d'euros (en 2015).

L'Enseignement agricole représente ¼ des mobilités de la formation professionnelle financée par le programme Erasmus+. 2/3 des établissements de l'Enseignement supérieur long agricole participent au programme Erasmus+.

L'évènement

Adieu B2i et C2i, bienvenue PIX !

PIX est la nouvelle certification, sur plateforme publique en ligne, du cadre de référence des compétences numériques. PIX évaluera les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines. Les épreuves porteront sur des connaissances, savoir-faire et capacités à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation seront proposées.

L'action

L'Unsa Éducation écrit une lettre ouverte publique au Premier Ministre

L'UNSA Éducation et ses syndicats s'adressent au Premier Ministre pour dénoncer la mort programmée du secteur Jeunesse et Sports de l'État. L'UNSA Éducation y présente ses exigences et ses propositions :

1. l'arrêt des suppressions de postes dans ce secteur ;
2. la mise en place d'un pôle éducatif dans le cadre d'un grand ministère de l'action éducative ;
3. une déclinaison territoriale de ce pôle dans des Directions Régionales Éducatives de la Jeunesse et des Sports ;
4. le maintien d'un réseau Jeunesse et Sports de proximité.

La fédération UNSA Éducation refuse le maintien des missions Jeunesse et Sports et de la gestion des personnels Jeunesse et Sports au sein et par les ministères sociaux.

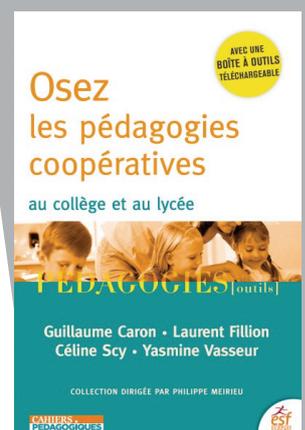
Le livre

Des classes coopératives en école primaire, chacun en a entendu parler... mais dans le secondaire, un peu moins. Pourtant elles existent, et si elles sont peu répandues, ce livre écrit par 4 professeurs d'un collège en REP+ devrait permettre d'ouvrir des perspectives ! Ils nous montrent avec rigueur et étayage documenté par les réflexions de la recherche en sciences de l'Éducation, comment la classe coopérative est non seulement possible dans l'enseignement secondaire, mais aussi nécessaire pour rendre à ce dernier sa fonction de formation culturelle et citoyenne.

De leur expérience, ils tirent les éléments positifs et motivants du travail en classe coopérative tout en ne cachant pas les difficultés, freins et interrogations qu'ils ont rencontrés.

Les élèves y ont aussi la parole, pour y exprimer leurs ressentis, leur bien-être, leur besoin respecté d'apprendre en confiance. Ils nous guident dans l'articulation exigeante de toutes les facettes du métier enseignant : travail en disciplines scolaires, gestion du temps et des espaces, relation éducative, utilisation d'outils issus des pédagogies coopératives (semaines à thèmes, plan de travail, évaluation sans note, ...).

Une lecture à recommander à tout personnel du monde éducatif, du chef d'établissement au CPE en passant par l'inspecteur car ces professeurs engagés nous racontent aussi une expérience collective de développement professionnel.



Sommaire

2 et 3
Actualités éducatives

4
Sommaire

5
Édito

6, 7 et 8
[R]éveiller le principe démocratique

9
Formé-es pour agir ensemble

10
Éducation à la citoyenneté :
un investissement français

11
Quelle pédagogie pour
enseigner à la démocratie ?

12
Démocratie et internet

13
L'EPLÉ, une communauté démocratique ?

14
Regard sur la pédagogie

15
La démocratie s'apprend... en la pratiquant !

16 et 17
Renouveler le fonctionnement démocratique d'un syndicat :
l'exemple du SEP-UNSA

18
L'éducation populaire, une école de démocratie

19
Le Conseil de Vie Collégienne : croire en sa
capacité de changer les choses

20
Exercer la parole

21
Pour une meilleure place de l'élève :
le privé de plus en plus prisé

22
Pour ne pas conclure

19
Pour aller plus loin

VOS FICHES PRATIQUES

- I : Commencer à opérer des choix dès la maternelle
- II et III : Idées d'animations pour se positionner... et décider dans un groupe
- IV : Au cœur de la fabrique des lois

[R]éveiller le principe démocratique

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Article premier de la constitution du 4 octobre 1958.

Les fondations

Le principe du régime démocratique est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, selon la célèbre formule d'Abraham Lincoln.

Dans une démocratie indirecte comme la nôtre, les citoyens élisent des représentants qui seront alors chargés d'établir les lois et/ou de les exécuter, raison pour laquelle ce système politique est aussi désigné sous le terme de démocratie représentative.

Elle est devenue au fil du temps, dans le langage courant, synonyme du terme de démocratie tout court.

Depuis les années 1970, on constate une lente et inexorable montée de l'abstention.

En 1973, 19% des électeurs ne sont pas allés voter pour les élections législatives.

En 2012, ils étaient 43% pour les mêmes élections. En 2014, 40% d'abstention aux municipales, et 58% aux européennes. Seules les élections présidentielles semblent résister au phénomène avec « seulement » 20% d'abstention en moyenne.

En 2017, 4 scrutins ont eu lieu (Présidentielles et Législatives), 14% des électeurs se sont totalement abstenus, 51% ont voté par intermittence et seuls 35% ont voté 4 fois.

Parmi les intermittents du vote, on compte 60% de jeunes de 18/34 ans. La proportion varie en fonction du niveau d'études et du lieu de résidence (les jeunes des DOM étant les plus abstentionnistes).

Les mêmes tendances s'observent dans le champ syndical. Lors des dernières élections professionnelles, qui concernent directement la possibilité d'exercer un dialogue social employeur/employé, 58% des électeurs se sont abstenus.



Source Document INSEE
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3138704>

Agir ou déplorer ?

On peut commencer par déplorer et chercher des raisons qui justifieraient ce constat d'une abstention toujours en hausse quelles que soient les élections mais à des degrés variables (le pire pour les Européennes, le moins pire pour les Présidentielles).

Peuvent être invoquées : **la désillusion** : qui n'a jamais entendu le « *tous pourris !* » ou « *ça ne sert à rien* » ?

L'impuissance du politique local dans un système économique mondialisé.

Le désintérêt, ou repli sur soi, c'est-à-dire aussi la citoyenneté non habitée.

La méconnaissance : selon l'Insee, 5 millions de Français ne sont pas inscrits sur les listes électorales soit 14% du corps électoral.

Et enfin, un profond **malentendu** entre le monde politique (qui gouverne, commande, et représente) et les citoyens. Un malentendu qui génère un profond **mécontentement**. Les abstentionnistes ne forment pas un bloc homogène.

Le retrait de la décision électorale résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes à la fois structurels, conjoncturels, politiques, sociologiques, individuels et collectifs. Il est souvent dit que le peuple a été oublié par les classes dirigeantes, que le consommateur a pris le pas sur le citoyen, englouti par le marché et la représentation. Finalement le comportement électoral lui-même n'est pas homogène.

Vote d'adhésion ? Vote de refus ? Vote de protestation ? Vote par défaut ?

Sortie de crise

Effectuons un pas de côté et allons chercher des voies différentes d'exercice de la démocratie. Un pas de côté qui donne naissance à des initiatives inspirées de l'économie collaborative.

Court-circuiter l'impuissance publique et se réappropriier l'exercice de la responsabilité.

Des citoyens qui, plutôt que de se plaindre et d'attendre des pouvoirs publics une solution qui ne viendra plus, décident de prendre les choses en main.

Pour exemples :

- le succès du co-voiturage, là où on aurait adressé une pétition à la mairie pour des lignes de bus supplémentaires ;
- le financement participatif de projets culturels, en lieu et place de subventions publiques ;
- le développement de plates-formes d'échanges de services au lieu des moyens traditionnels d'assistantat social ;
- la solidarité citoyenne autour de l'accueil de migrants...

Il faudrait donc bien différencier le politique de la politique.

Les citoyens semblent s'écarter des partis et des élections partisans mais pas forcément de la chose publique.

Toute la question tourne donc autour de la représentativité et de l'exercice de la citoyenneté à travers le vote. Un autre exemple en est l'élection à la présidence de la République, du candidat Emmanuel Macron sans parti politique derrière lui, mais soutenu par un mouvement.



Rénovation politique

Des propositions émergent aussi du côté des hommes de loi et des politiques. Par exemple, refonder le principe démocratique en supprimant l'ENA et le Conseil d'État, qualifiés d'« obstacles à l'expression de la société civile » et créer une Assemblée sociale qui, à côté de l'Assemblée nationale, serait porteuse de la parole du peuple entre deux élections¹. Ou encore instaurer le vote obligatoire, idée approuvée par 56% des Français et proposée par Claude Barbone².

Selon l'enquête commandée par la Fondation Jean Jaurès, la mesure rencontrerait un succès encore plus important (67% sont favorables) si elle s'accompagnait d'une reconnaissance du vote blanc, au même titre que les autres suffrages exprimés.

1. *Radicaliser la démocratie, propositions pour une refondation*, D.Rousseau, Seuil, 2015.
2. *Rapport parlementaire sur l'engagement républicain*, avril 2015.

Malgré tout, le vote demeure le 1^{er} acte de citoyenneté. C'est le moyen de protéger nos libertés et de faire fonctionner la démocratie. Une démocratie ne peut prospérer que si les citoyens s'approprient le processus politique, à commencer par les élections comme un devoir, une responsabilité.

Voter nous lie les uns aux autres en tant que citoyens d'un même pays.

On ne naît pas citoyen, on le devient par l'Éducation. Alors la question est posée : sait-on, dans ce pays, éduquer à la démocratie ?

L'éducation à la citoyenneté se décline selon trois entrées : le temps traditionnel d'éducation morale et civique (EMC), la participation des élèves dans la vie de l'établissement et les projets citoyens.

Le Parcours citoyen, créé en 2015, a pour ambition de favoriser une culture de l'engagement durant le temps scolaire. C'est par une implication réelle et concrète que l'élève éprouvera le mieux son rôle de citoyen.

Mais les élections de délégués de classe se suffisent-elles à elles-mêmes ?

Ne sont-elles pas trop souvent jeux de dupes ?

Les adultes sont-ils tous attentifs à partager le pouvoir, à associer véritablement à la décision tous les partenaires de la communauté éducative ?

La culture du projet est-elle dominante dans notre système éducatif ?

Est-elle reconnue, valorisée ?

Comment prôner l'engagement dans la cité sans passer par le projet citoyen ?

Autant de questions qui engagent une réflexion au cœur d'une éducation globale, transversale et inscrite dans la durée de la scolarité obligatoire et au-delà, en prenant en compte tous les temps éducatifs.

Formé.e.s pour agir ensemble



Si l'on s'accorde à dire qu'on ne naît pas citoyen mais qu'on le devient, encore faut-il s'interroger sur la manière d'éduquer à la citoyenneté et à la pratique de la démocratie. Et là, des clivages éducatifs existent : s'agit-il de transmettre les fondamentaux de la citoyenneté comme des connaissances ou savoirs à ingérer ? Ou bien de faire vivre, dès l'enfance, les principes démocratiques pour pouvoir les construire tout au long de la jeunesse ? Ces clivages se posent tout autant dans les établissements que dans la formation initiale et continue des professionnels de l'Éducation.

État des lieux

L'Enseignement agricole a pris position, conformément à ses pratiques installées de travail collaboratif. L'engagement personnel et la citoyenneté sont mis en avant à travers l'éducation socioculturelle, la pratique sportive et sa dimension sociale, les actions de coopération internationale, la vie quotidienne dans les établissements disposant de nombreux internats et des actions éducatives associées...

En formation initiale, la culture de la transdisciplinarité, des courants de pédagogie active et coopérative et le souci de la socialisation des élèves sont inscrits dans les maquettes de master. Ce qui est loin d'être le cas dans la formation des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, où les questions de démocratie, valeurs républicaines et citoyenneté sont le plus souvent le domaine exclusif des profs d'histoire-géographie

et de leurs inspecteurs. De nombreuses résistances à une ouverture interdisciplinaire s'exercent au sein des Écoles Supérieures du Professorat, et encore davantage au sein des DIFOR (Direction de la Formation Continue des Personnels) en Rectorat.

Et si le parcours citoyen de l'élève déployé de l'école au lycée, est entré en vigueur en 2015, il repose localement sur l'engagement d'équipes impliquées mais ne fait pas l'objet d'accompagnement spécifique dans le cadre du développement professionnel continu des acteurs éducatifs.

Une double exigence

Il y a dans la vie de chacun.e, une période sensible pour se situer dans la société, et elle est située autour des 15-25 ans. Cela exige des compétences abstraites d'appréciation et d'analyse ainsi qu'une certaine distance par rapport à ses propres

positions, c'est ce que recouvre l'idée de conscience politique. Pour les professionnels de l'éducation en formation, l'exigence est double : se conscientiser soi-même et se former à être un passeur culturel de la vie démocratique auprès d'enfants et d'adolescents.

Il y a là une difficulté certaine voire même, un impossible à penser. Comment en effet, enseigner ou promouvoir la vie démocratique quand soi-même, en tant que jeune citoyen, on ne participe pas aux différentes élections ou on n'arrive pas encore à se situer sur l'échiquier politique ?

Voilà pourquoi il est important d'articuler formation initiale et continue, afin que les compétences professionnelles se construisent dans la durée, dans une réflexion poursuivie, nourrie de la confrontation avec les pratiques installées de ses pairs et de la participation active à la vie de la société.

Éducation à la citoyenneté : un investissement français

La France est l'un des rares pays européens à tant développer l'éducation à la citoyenneté. Malgré cet « investissement » historique et politique, les enquêtes montrent un décalage entre ambition et pratique. Un paradoxe ?

Au niveau des enseignements

Grande spécificité française notamment de par leur durée, les cours traditionnels d'instruction civique ont laissé place à l'éducation civique puis au fameux EMC (Éducation Morale et Civique) instaurée par la loi de Refondation. Pour la première fois le même enseignement est suivi de l'école jusqu'au lycée avec la création du « parcours citoyen » qui marque le caractère progressif de la formation.

La participation des élèves est tout autant affichée politiquement

Suite à la loi d'orientation de 1989, cette dimension a significativement été renforcée, particulièrement au lycée. Sur la base de nombreux textes réglementaires, la démocratie représentative commence dans la classe. Délégués, Foyers socio-éducatifs, Conseil de la vie lycéenne (CVL) déclinés au niveau académique et national..., les dispositifs existent bel et bien pour susciter et faciliter l'engagement des élèves. Pourtant,

alors qu'elle est au cœur de l'école républicaine, l'éducation du citoyen apparaît toujours fragile. « *Transmission de valeurs* » ou « *éducation à* »... aujourd'hui encore, l'éducation à la citoyenneté reste un **objet scolaire difficilement identifiable**.

Et oui, « *l'éducation en France n'est pas avare de paradoxes* ». C'est ce que fustige Nathalie MONS dans la récente enquête du Cnesco dont elle est la présidente. Cette enquête lancée au printemps 2018 est inédite par son ampleur et « *centrée sur les connaissances et les représentations, engagements civiques des jeunes et l'éducation à la citoyenneté* ».

« *Refonder la démocratie à travers la jeunesse* ». Alors que le rapport définitif est attendu pour 2019, le premier volet nous appelle à réagir et pointe une tendance déjà démontrée en France : une certaine défiance envers les institutions et un rapport « *intermittent* » au vote.

Plus inquiétant encore, l'enquête nous amène à porter un regard particulier envers certains publics. 4 % des lycéens répondent qu'ils sont désintéressés par les différentes formes d'engagement citoyen et ne le feront pas du tout à l'âge adulte. Si ce chiffre global paraît limité, il passe à 11% chez les lycéens professionnels contre 3% de ceux

des lycées généraux et technologiques. Autre écart significatif, ce taux qui est de 2 % chez les lycéens qui se disent bons passe à 11% chez les lycéens qui s'estiment mauvais scolairement.

Le Service national universel : Késako ?

Prévu pour l'été 2019, cette promesse de campagne d'E. Macron devrait être le petit nouveau à rejoindre l'ensemble des dispositifs pour éduquer les jeunes à la citoyenneté.

D'abord axé sur la défense, le SNU est désormais présenté pour « *faire émerger une démocratie plus unie* ». Les contenus militaires cèdent donc le pas et pour l'UNSA Éducation, c'est heureux.

Néanmoins ce dispositif soulève encore de nombreuses interrogations. Et en premier lieu, celle de la pertinence de mettre en place un dispositif coûteux qui réponde aux mêmes missions qui sont assignées à l'Éducation nationale et au secteur de l'éducation populaire.

Quelle pédagogie pour enseigner à la démocratie ?

Une société démocratique : quels moyens pour y parvenir ? Se pose la question du « *comment apprendre la démocratie* ». Question qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle était posée par Philippe Meirieu dès 1991.

Quel chemin trouver entre les deux dérives contradictoires que sont le « *Fais comme je veux* » (puisque l'éducateur que je suis sait ce qui est bien pour toi) et le « *fais comme tu veux* » (dans des moments où, fatigués, nous laissons à l'enfant/ado la responsabilité de faire le bon choix puisqu'après tout c'est lui qui est concerné).

Pas facile de trouver une alternative au chemin où l'on impose et à celui où l'on renonce. Un chemin où l'on cherche ensemble. Où l'on ne soumet pas les autres à sa parole, mais sa parole aux autres. Y compris – et surtout – aux élèves, puisque « *imposer ses valeurs, c'est implicitement admettre que l'on n'est pas capable de les rendre suffisamment attrayantes pour que les autres les acceptent et les revendiquent pour eux-mêmes* ».*

Henri ATLAN insiste sur la nécessité, pour éduquer à la démocratie, de conserver « *les trois pouvoirs de la parole* » :

- la parole politique : où les « *pairs* » réunis en assemblée désignent leurs représentants ;
- la parole scientifique : celle des experts ;
- la parole poétique : celle qui exprime l'émotion.

ATLAN insiste sur le rôle central à jouer par les enseignants dans le maintien d'une séparation entre ces trois pouvoirs.

Un pouvoir uniquement politique (sans expert) pourrait dériver vers une certaine toute-puissance. L'ardeur des experts peut *a contrario* être tempérée par les politiques, qui ont des comptes à rendre. Quant au pouvoir poétique, il est réhabilité par ATLAN, car c'est lui qui permet d'imaginer les sentiments d'autrui.

MEIRIEU amène l'idée que ceux qui, dans le système éducatif, font souffrir – souvent à leur insu – les élèves et les familles, sont ceux qui n'ont sans doute pas assez la capacité d'imaginer la souffrance de l'autre. Peut-être par manque de rencontre assez puissante avec les œuvres poétiques (au sens de la poésie grecque). Que l'importance du poétique doit être prise en compte dans la formation des enseignants. Pour les aider, par exemple, à se représenter ce qu'est la souffrance d'un élève humilié.

Il convient donc de maintenir trois exigences dans les établissements. Que le politique se vive et s'apprenne à travers les structures représentatives. Que la rigueur scientifique permette l'apprentissage de la pensée rationnelle. Et que le poétique émerge comme moyen de régulation entre les deux autres pouvoirs.



Enseigner la démocratie signifie avant tout la vivre au quotidien. À ce titre, toutes les pratiques pédagogiques ne se valent pas. La pédagogie par projet (par rapport au cours informatif), le travail en ateliers différenciés (par rapport à la gestion indifférenciée d'un groupe), le conseil d'élèves (par rapport à la déclaration du règlement intérieur) sont autant d'atouts pour transmettre la démocratie par ricochets, plutôt que par exhortation. Chaque cours, selon la manière dont il est mené, implique plus ou moins les valeurs de sociabilité, de coopération, de rapport au pouvoir.

On n'apprend alors pas la démocratie en tant que telle, mais plutôt dans la manière dont on apprend tout le reste.

Philippe MEIRIEU, *Les cahiers d'Éducation & Devenir*, numéro 2

Henri ATLAN. *Tout, non, peut-être : éducation et vérité*, Seuil, Paris, 1991

Démocratie et internet

Certains fustigent le « *clictivisme* », c'est-à-dire la facilité à se sentir militant à bon compte en quelques clics :

je signe une pétition... clic...

je fais un tweet à propos de l'indignation du moment... clic...

je partage sur Facebook la phrase du jour de mon homme politique favori... clic...

je dénonce dans les commentaires la démagogie d'une interview... clic... clic... clic...

Mais n'oublions pas qu'Internet permet enfin à n'importe qui de s'exprimer sur n'importe quoi publiquement, et ça, ce n'est pas rien ! Internet rend enfin concret et réel l'article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

« *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.* ».

Internet permet à chacun de s'exprimer mais aussi de se confronter à d'autres points de vue, de se rassembler, de s'opposer, de se mobiliser.

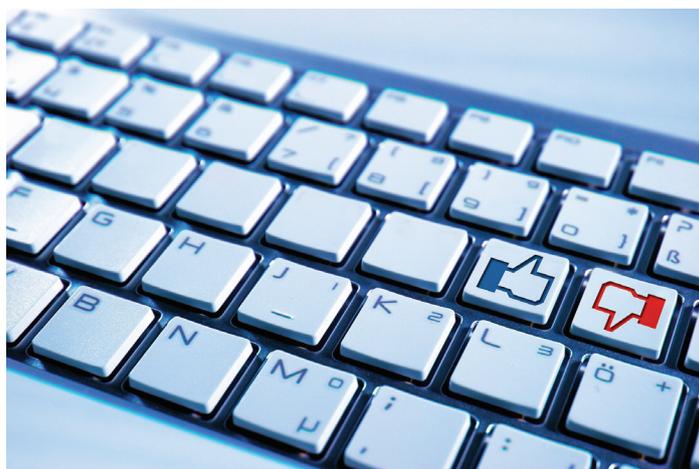
Si Internet ne remplace aucun moyen traditionnel de vivre la démocratie : débat, campagne, vote, négociation, manifestation...

Il donne des outils supplémentaires pour faciliter la prise de parole, avoir accès aux élus, suivre les débats parlementaires, coordonner des actions en ligne ou hors ligne, participer à des consultations ou les organiser...

Mais cela ne sert à rien si nous ne nous emparons pas de ces nouveaux possibles, et encore moins si nous décourageons les enfants et les jeunes dès l'école en leur faisant vivre des simulacres de démocratie ou son absence totale.

N'oublions pas également que débattre, argumenter, s'appuyer sur des sources raisonnablement fiables, dérouler un raisonnement... cela s'apprend et nécessite un entraînement. Attention à ne pas laisser Internet aux seuls vociférateurs, polémiqueurs stériles et insulteurs diffamateurs de tous poils ! Chacune et chacun de nous a la responsabilité d'occuper ce terrain de façon pertinente et constructive, de montrer l'exemple, de donner envie à d'autres de défendre les causes qui leur tiennent à cœur avec détermination et respect.

Internet ouvre de nouveaux espaces de démocratie, encore faut-il pouvoir et savoir les investir !



Commencer à opérer des choix dès la maternelle

Dans les programmes de 2015 de maternelle, il est bien spécifié que les élèves « *sont consultés sur certaines décisions les concernant et découvrent ainsi les fondements du débat collectif.* ». Cela est effectivement essentiel pour poser les bases d'un fonctionnement démocratique, en le vivant et non via une « *leçon* » abstraite. Émettre un avis (sans forcément adopter celui du copain qu'on aime bien), le formuler, l'argumenter, le maintenir ou en changer, participer à un vote, supporter que son choix ne soit pas celui retenu par le vote... voilà autant de compétences déjà complexes pour bien des adultes, alors comment s'y préparer dès 3 ans ?

Philippe Guillem nous raconte sur son blog « [Fragments de Classe](#) » comment il procède en MS-GS dans le cadre d'un rituel quotidien.

Description de l'activité :

Dans cette classe, le maître et les élèves utilisent chaque jour le réseau social libre Babytwit pour informer et échanger avec les parents sur les activités de la classe. Une sorte de cahier journal interactif et quotidien en ligne. Tous les jours ils ont à choisir collectivement un sujet de message. Concrètement, en grand groupe, les élèves proposent trois sujets de messages pour l'information des parents. Immanquablement se pose le problème du choix.

Le vote pour apprendre à choisir et à renoncer aussi ...

L'écriture des premiers messages de l'année est toujours l'occasion de se questionner sur les modalités de ce choix. Les échanges et les débats s'accordent finalement sur une proposition du maître : « *Des élections* ». On parle de choix, de vote, de sujet, de majorité, d'élection, d'acceptation du résultat ... Les premiers votes sont l'occasion pour certains d'une belle joie partagée, pour d'autres de la difficile expérience de l'acceptation du choix collectif et du renoncement au choix personnel.

En début d'année, la classe s'accorde sur un fonctionnement assez simple où chaque élève fait un bâton sur le tableau sous le sujet qu'il a choisi, puis on passe à une procédure plus complexe avec des jetons colorés symbolisant les différents choix possibles à glisser dans une urne pour arriver en fin d'année scolaire à une procédure de vote électronique via une tablette tactile. Les échanges permettent un travail de langage oral intense, le comptage des voix et les différentes visualisations proposées sont évidemment autant d'occasions de manipulations mathématiques fort intéressantes, la rédaction en dictée à l'adulte et la saisie du texte correspondant au thème du message choisi permet un travail sur l'écrit mais... ces élèves, chaque jour, à travers ce rituel commencent à exercer leur pouvoir de citoyen de la classe en s'exprimant et en votant !

Référence :

Vous trouverez le descriptif complet de l'activité avec tous les détails sur le blog « [Fragments de classe](#) » de Philippe Guillem dans le billet « [Citoyenneté et Numérique dès l'École Maternelle : Exercer sa citoyenneté / Travaux Pratiques](#) »

Idées d'animations pour se positionner...

Donner l'occasion à des personnes de se positionner sur un sujet puis de décider en un temps limité peut être facilité par des techniques d'animation. Voici quelques idées pour sortir des techniques du débat et du vote. Elles sont utilisables avec des adultes ou des enfants, pour des enjeux mineurs ou plus importants, dans le cadre professionnel ou syndical.

- **Les 3 bâtons** : Il s'agit de choisir entre différentes idées qui ont été émises dans une séquence précédente et qui figurent sur des affiches. Chaque participant a droit à 3 « bâtons » qu'il positionne pour ses choix prioritaires. Il a le droit de mettre plusieurs bâtons sur une même idée s'il veut la favoriser. Les idées qui recueillent le plus de « bâtons » sont élues.
- **L'échelle de 1 à 10** : Une échelle de 1 à 10 est représentée sur le sol. Le facilitateur énonce une idée. Les participants se positionnent entre 1 et 10. Si une majorité de participants s'est positionnée au-delà de 5, l'idée est adoptée.
- **L'axe** : le facilitateur énonce une action qui fait polémique. Par exemple « *faire un sitting devant le rectorat* ». Un repère orthonormé est dessiné au sol avec des propositions au bout de ses axes. Par exemple : c'est efficace / inefficace ; je participe / je ne participe pas. Chaque personne se positionne. Le facilitateur interroge quelques personnes sur leur choix. Si leur avis convainc quelqu'un de changer d'avis, celui-ci le rejoint.
Variante : sur une affiche avec des post it repositionnables.
- **Le cercle grossissant** : les participants sont en cercle. Quelqu'un va au milieu du cercle et émet un avis sur la question posée. Si d'autres personnes sont du même avis, elles le rejoignent au milieu du cercle.



...et décider dans un groupe

- **Le sondage délibératif et collaboratif** : un groupe de personnes est réuni 1 journée ou 2. Un sondage lui est soumis, chacun répond. Ensuite un processus à plusieurs étapes permet aux personnes d'affiner leur avis : sessions d'information, échanges avec des experts, délibérations entre participants. Le sondage est à nouveau rempli. Une nouvelle séquence d'ateliers a lieu et une dernière plénière rend compte des résultats, qui sont finalement présentés aux décideurs.
- **La décision par consentement** : il s'agit d'un processus précis et assez long, nécessitant un facilitateur formé. Une proposition de décision est soumise au consentement des participants par un « proposeur » ; l'objectif est qu'à la fin, plus personne ne dise « non » à la proposition qui aura été bonifiée par l'intelligence collective. À la différence du consensus, où tout le monde dit « oui », l'ambition ici n'est pas de trouver la « meilleure décision du monde », mais une décision qui ne s'oppose pas à la raison d'être du groupe et ne dépasse pas les limites des participants. Les participants sont en cercle. Plusieurs tours de parole se succèdent, sans débat :
 - clarification de la proposition,
 - expression des ressentis sur la proposition,
 - amendements par le proposeur,
 - émission d'objections (« si cette décision était prise, je ne serais pas en mesure de l'appliquer » ou « elle ne serait pas conforme à l'éthique de notre groupe », ou « elle ne serait pas viable »),
 - appel à l'intelligence collective pour lever les objections en bonifiant la proposition,
 - adoption de la proposition,
 - célébration.

Pour aller plus loin :

- Des formations sont proposées par l'Université du Nous (devenue la coopérative Hum !) et les SCOP d'éducation populaire présentes dans la plupart des régions de France.
- Un recueil d'outils d'intelligence collective est disponible en ligne : <http://urlz.fr/7Pux>

Au cœur de la fabrique des lois

L'éducation à la démocratie en action à travers un dispositif : le Parlement des Enfants.

L'objectif est d'offrir aux écoliers scolarisés en cours moyen deuxième année (CM2) une expérience civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils vont rédiger, sous la conduite de leurs enseignants, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Comment ça se passe ?

- Publication du thème annuel et du calendrier des opérations sur Eduscol (note de service septembre/octobre)
- Acte de candidature des classes intéressées auprès des DSDEN, choix des classes à engager dans le dispositif par les DASEN
- Le service de Communication de l'Assemblée nationale fournit aux classes un dossier explicatif et méthodologique pour produire une loi de 4 articles
- Travaux des classes, séance incluse avec le député de Circonscription
- Visite de l'Assemblée nationale au cœur du dispositif accompagné par le député
- Mars : rendu du projet de loi, examen par un jury académique, une proposition retenue par académie
- Sélection de 4 lois par un jury national, puis vote des classes participantes (environ 570) pour élire une seule proposition de loi
- Réception de la classe lauréate au Palais Bourbon.

Des lois pour de vrai ?

La proposition de loi lauréate peut être reprise par le député de la circonscription concernée, qui la dépose en son nom personnel sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Ce texte fait alors l'objet d'une procédure d'examen comme toute autre proposition de loi.

Quatre propositions de loi issues du Parlement des enfants sont ainsi devenues des lois de la République :

- [la loi n° 96-1238 du 30 décembre 1996](#), relative au maintien des liens entre frères et sœurs ;
- [la loi n° 98-381 du 14 mai 1998](#) permettant à l'enfant orphelin de participer au conseil de famille ;
- [la loi n° 99-478 du 9 juin 1999](#) visant à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires ;
- [la loi n° 2000-197 du 6 mars 2000](#) visant à renforcer le rôle de l'école dans la prévention et la détection des faits de mauvais traitements à enfants.

Pour en savoir encore plus :

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

L'EPLÉ, une communauté démocratique ?

L'importance de l'école dans l'apprentissage de la démocratie fait consensus. On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure l'EPLÉ est lui-même un lieu où la démocratie se vit et s'éprouve au quotidien. Justice, liberté, solidarité -valeurs incontournables proclamées d'une démocratie participative et pluraliste- sont-elles effectivement mises en œuvres dans son fonctionnement ? Ou restent-elles limitées au stade de l'intention généreuse ?

Liberté, égalité, autorité...

La justice suppose l'équité. La liberté implique la responsabilité. Et la solidarité entraîne l'engagement. Si l'on attend d'un établissement scolaire qu'il soit un lieu d'apprentissage de la responsabilité, il doit donc être celui de la liberté.

De quelle liberté parle-t-on, alors que la scolarité est obligatoire, et que l'élève ne choisit ni ses matières, ni les programmes, ni son emploi du temps ni le groupe auquel il appartient ?

Quant à l'autorité, le Petit Robert la suggère comme « une supériorité de mérite ou de séduction qui impose l'obéissance sans contrainte, le respect et la confiance ». L'autorité de l'éducateur repose alors sur son aptitude à guider les élèves pour qu'ils soient en mesure d'exercer leur responsabilité, donc conservent leur liberté.

Concrètement, à quels moments laisse-t-on la possibilité à l'élève de choisir ? Ce qui implique la possibilité de faire -au moins temporairement- le bon ou le mauvais choix ...

La place de la parole

La place et le pouvoir de la parole accordée à chaque membre de la communauté passe, entre autres, par la possibilité d'être représenté(e) au sein des différentes instances (Conseils de classes, CA⁽¹⁾, CP⁽²⁾, CD⁽³⁾, CESC⁽⁴⁾, CHSCT⁽⁵⁾... De ce point de vue, la démocratie est effective, puisque chaque collègue d'électeurs est décisionnaire.

Pour autant, le poids accordé aux prises de parole des délégués élèves lors des conseils de classes et des CA est relatif. De même pour les parents, qui peuvent parfois être consultés pour la forme sur des décisions déjà prises (projet d'établissement, budget, règlement intérieur). L'école n'aurait-elle de facilité à s'ouvrir que dans la mesure où la structure existante de son pouvoir n'est pas remise en cause ? Le peu d'importance accordée à la parole des élus peut amener à une participation électorale amoindrie.

Il est pourtant plus aisé de respecter une décision à laquelle on a participé.

Sans compter le risque d'un glissement possible des élèves, si ceux-ci ne se sentent pas assez écoutés, vers d'autres moyens pour se faire entendre, notamment la violence.

Les heures de Vie de classe⁽⁶⁾ et les conseils de collégiens/lycéens favorisent les échanges de parole et la résolution pacifique des difficultés rencontrées. Toutefois, toute publication des élèves reste attentivement relue et son affichage règlementé.

Les pratiques pédagogiques coopératives

On se félicite que de plus en plus de pratiques pédagogiques soient basées sur la coopération⁽⁷⁾. Celles-ci renforcent le sentiment d'appartenance au groupe et favorisent l'autonomie, la réflexion et l'esprit critique. L'autorité n'y est pas autoritaire, et permet aux élèves l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité.

⁽¹⁾ CA : Conseil d'administration

⁽²⁾ CP : Commission permanente

⁽³⁾ CD : Conseil de discipline

⁽⁴⁾ CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

⁽⁵⁾ CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

⁽⁶⁾ Les textes prévoient 10 heures de vie de classe par an

⁽⁷⁾ Notamment les EPI au collège

Regard sur la pédagogie

Guillaume Caron et Laurent Filon sont professeurs et co-auteurs de « Osez les pédagogies coopératives au collège et au lycée ». Ils répondent à nos questions sur l'axe démocratique que l'on peut donner à ce choix pédagogique.

En quoi la classe coopérative que vous pratiquez participe-t-elle de l'éducation à la démocratie ?

L'apprentissage de la démocratie comporte essentiellement deux volets :

- la mise en œuvre concrète de celle-ci au sein de la classe ;
- des apprentissages variés qui permettent la formation de citoyens émancipés aptes à être des acteurs éclairés d'une démocratie dans une classe coopérative.

Les élèves sont co-gestionnaires du fonctionnement. Avec les adultes, ils construisent ensemble, les moyens d'apprendre par une coopération instituée et organisée.

En ce sens, une partie du pouvoir est donc donnée aux élèves. Mais ils doivent apprendre à s'en servir pour créer des institutions de classe permettant de mieux apprendre ensemble.

Le conseil coopératif est l'institution centrale d'une classe coopérative. C'est un temps de régulation, de discussion et de prise de décision.

Les élèves vivent alors une forme de démocratie : ils constituent un ensemble de mini citoyens (démos) qui ont une partie du pouvoir (kratos).

L'écoute mutuelle, la prise en compte de l'intérêt général, l'argumentation, l'empathie sont autant d'habiletés développées en classe coopérative. Toutefois, cette « mini société » a bien pour objectif central de mieux apprendre ensemble. Les apprentissages participent à la formation de citoyens émancipés.

La diversité des situations proposées en classe coopérative (travail collaboratif, marché de connaissances, travail individualisé, projets, publications ...), permet à chacun de trouver sa place et de progresser bien au-delà du trop simpliste « *ire, écrire, compter, respecter autrui* ».

Vous différenciez dans votre pratique professionnelle l'individualisation et la personnalisation des apprentissages.

Pouvez-vous préciser si cette différence impacte l'éducation du futur citoyen ?

L'individualisation est un mode d'organisation pédagogique dans lequel chacun a un travail spécifique en fonction de ses acquis et de ses besoins. Elle est utile pour mieux faire progresser l'ensemble des élèves.

Mais en faire un système qui régit la classe est d'une part peu viable mais c'est aussi un système qui présente de vrais écueils : risque d'adaptations permanentes, de tâches morcelées, baisse des exigences pour certains.

Tout cela peut contribuer à creuser les inégalités, cantonner des élèves dans leur statut d'élèves en difficulté et favoriser des logiques de comparaisons et de compétition.

C'est pourquoi, nous nous orientons davantage vers la personnalisation comme processus recouvrant plusieurs démarches. L'individualisation est l'une d'entre elles mais elle se complète avec des situations collectives et de la coopération. Pour schématiser, la personnalisation permet aux élèves d'apprendre dans un environnement social.

C'est un enjeu majeur. Nous souffrons aujourd'hui d'un excès d'individualisme.

Ce n'est pas pour rien que l'approche Montessori a le vent en poupe, elle est centrée sur l'individualisation. Nos influences sont plus proches de Freinet ou Oury pour lesquels la dimension sociale des apprentissages est capitale.

La démocratie s'apprend... en la pratiquant !

Pour de nombreux pédagogues (Célestin Freinet, par exemple), « *Éduquer à la démocratie* » ne va pas sans vivre au jour le jour dans une organisation (classe, école, lycée) dont le fonctionnement est démocratique.

C'est-à-dire dans une organisation où les décisions sont prises démocratiquement (vote après un débat si nécessaire), au cours duquel chacun.e peut s'exprimer librement. Ils conçoivent l'éducation comme un moyen de progrès et d'émancipation politique.

Ainsi, dans ses invariants pédagogiques, **Freinet postule que l' « On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'École. Un régime autoritaire à l'École ne saurait être formateur de citoyens démocrates » (invariant n° 27).**

En France, de nombreuses expériences ont été tentées dans le service public à partir de 1982, parfois dans un esprit libertaire ou autogestionnaire. Voici deux exemples choisis un peu arbitrairement.

Le collège-lycée expérimental (CLE) d'Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados, créé en 1982 avec l'aval du ministère de l'Éducation nationale est une petite structure publique (environ 350 élèves) avec des classes à effectifs raisonnables. Il est membre de la FESPI ⁽¹⁾.

On y insiste beaucoup sur la responsabilisation, l'accompagnement pédagogique et le tutorat. Les élèves y disposent de temps de bilan lors desquels ils peuvent s'exprimer sur tous les aspects de la vie dans l'établissement.

Cet établissement s'inscrit dans la vie de la cité en proposant régulièrement au cinéma d'art et essai local, la projection de films d'élèves (actuels ou anciens).

Le projet de l'établissement est de préparer à la vie sociale et fait explicitement référence à l'apprentissage de la démocratie par l'autogestion, la responsabilité et la culture pour tous.

Le lycée autogéré de Paris (LAP), créé lui aussi en 1982 sous l'égide du ministère, est un lycée général qui accueille environ 250 élèves âgés de 15 à 21 ans, dans les séries ES, L et S. Il est aussi membre de la FESPI. Son projet s'inspire des travaux des « *dissidents* » de Célestin Freinet connus sous l'étiquette « *pédagogie institutionnelle Raymond Fonvielle et Fernand Oury* ».

Il prône la participation de tous (enseignants, agents non enseignants et élèves) aux actions et aux décisions se rapportant à la vie de l'établissement.

L'équipe est convaincue que la citoyenneté s'apprend en la vivant. L'élève est considéré comme un citoyen du LAP. La direction y est collégiale. Les élèves n'ont pas l'obligation d'assister aux cours. De nombreux projets culturels (théâtre, photographie...) y sont menés.

Ces structures sont intéressantes, ne serait-ce que par la recherche de solutions pédagogiques originales qu'elles expérimentent.

Celles-ci ne sont sans doute pas généralisables. L'engagement des personnels, recrutés par cooptation, s'apparente souvent à un militantisme difficile à exiger de tout un chacun. Par ailleurs, leurs résultats (taux de réussite au bac...), inférieurs aux moyennes nationales, y sont souvent critiqués.

Il est un fait que ces établissements dérangent et, comme Freinet au début du XXe siècle a été conquis par des journalistes réactionnaires, le LAP a, lui, été physiquement attaqué en mars 2018 par des individus se réclamant du GUD⁽²⁾.

Sans doute, faut-il voir là une raison supplémentaire de soutenir leurs démarches innovantes.



⁽¹⁾ FESPI : Fédération des établissements scolaires publics innovants
⁽²⁾ GUD : Groupe union défense, mouvement étudiant d'extrême droite

Renouveler le fonctionnement démocratique



Méthode expérimentale

L'animateur et le conseiller d'éducation populaire ont l'habitude de questionner la démocratie avec les jeunes. Quid de la démocratie dans leur propre syndicat ?

Le SEP a souhaité sortir du fonctionnement habituel d'un syndicat, qui veut que les mandats soient discutés, amendés, puis votés lors d'un congrès annuel.

Expérimenter d'autres formes de prise de décision. S'appuyer sur la présence des collègues pour imaginer, débattre, décider collégialement.

Un tel changement n'est pas simple. Car les militants étaient attachés à une forme de démocratie représentative, incarnée par les statuts, représentant chaque région et chaque branche professionnelle du syndicat.

Il a donc été convenu de procéder par expérimentations, pendant une durée de quatre ans (soit la période qui sépare deux congrès).

Intelligence collective et décision par consentement

Une première étape a été de consacrer la moitié du temps des rencontres statutaires à une méthode d'intelligence collective : le Forum Ouvert.

Lors d'un Forum Ouvert, chaque participant peut animer un atelier d'1h30 sur le sujet de son choix. Les séquences s'enchaînent. Chacun peut passer d'un atelier à l'autre sans attendre la fin de celui-ci. Dès la première expérimentation, les collègues ont été conquis. Ils ont apprécié d'être plus actifs, et la diversité des sujets amenés par le Forum convenait bien à la variété des adhérents : public/privé, nouveaux/anciens. C'est aussi une façon d'être à l'écoute des envies des adhérents, de vivre un fonctionnement moins descendant.

En ce qui concerne la prise de décision, la décision par contentement a été expérimentée quelques rares fois en quatre ans. Cela s'est révélé difficile, bousculant les egos et nécessitant une adaptation à ce nouveau processus. Aujourd'hui, ce n'est pas le mode de décision principal.

d'un syndicat : l'exemple du SEP-UNSA (Syndicat de l'Éducation Populaire)

Tirage au sort

Une autre idée a émergé de la part des adhérents : pourquoi ne pas tirer au sort ceux qui pourront prendre part aux débats et aux votes ?

Cette idée a fait débat, car elle s'éloigne de la démocratie électorale selon laquelle peuvent y prendre part ceux qui ont été désignés par leurs régions.

L'expérimentation a pris forme et des adhérents tirés au sort ont été invités à prendre part aux Conseils syndicaux, sans toutefois pouvoir voter. Ils ont pu participer activement, et cela a fait naître chez certains un souhait de s'engager davantage dans l'action syndicale.

Collégialité

Une autre innovation est née de la vacance temporaire du poste de secrétaire général, auquel aucune candidature de succession ne se présentait. A alors émergé l'idée d'un fonctionnement en équipe collégiale. Cinq militants se sont répartis les missions précédemment cumulées par le secrétaire général. Ils se réunissent chaque semaine en visio-conférence afin d'échanger et de décider ensemble.

Une plateforme extranet leur permet de mutualiser les contenus. Ces militants ont également décidé de se former à la communication non violente et aux nouveaux modes de gouvernance.

Certes, la collégialité a bousculé les interlocuteurs habitués à s'adresser à un chef unique, qui répond tout de suite. Elle permet en revanche aux décideurs de se sentir moins seuls à en porter la responsabilité. Et partager le travail facilite l'engagement syndical, toujours chronophage.

Depuis le début de l'expérimentation, quatre années se sont écoulées. Le prochain Congrès devrait entériner certains principes expérimentés : tirage au sort, collégialité, intelligence collective. L'aventure ne s'arrête pas là. D'autres expérimentations pourraient jalonner le parcours des militants, et les inspirer aussi dans leurs structures de travail.



L'éducation populaire, une école de la démocratie

L'éducation populaire est intimement liée en France à l'émergence de la démocratie.

Dès 1792, Condorcet remettait à l'Assemblée législative un Rapport sur l'Instruction publique indiquant qu'il fallait éduquer le citoyen à décider en conscience : le former aux enjeux, développer son esprit critique, l'éveiller à des réalités méconnues, étayer son point de vue, dépasser l'intérêt individuel pour appréhender le bien commun. Les mouvements de jeunesse (MJC, Francas, CEMEA...), le syndicalisme, la formation continue sont issus de cette volonté.

La dimension politique de ces mouvements avait peu à peu disparue au profit des activités de loisirs.

Depuis 10 ans, l'éducation populaire à visée de transformation sociale est en pleine ébullition et multiplie les stages de formation. On trouve des SCOP d'éduc' pop' aux noms fleuris partout sur le territoire : l'Escargot migrateur, l'Orage, la Turbine à Graines...

Pour cela, ils remettent au goût du jour d'anciennes techniques d'éducation populaire, par exemple l'arpentage inventé par les cercles ouvriers du XIXe siècle pour lire ensemble des ouvrages complexes.

Ils en inventent aussi de nouvelles, et le vocabulaire change.

Désormais on ne parle plus d'éducation populaire mais d'intelligence collective. Les Forum Ouverts, les débats mouvants, les world café, les conférences gesticulées allient humour, pédagogie et participation du public.

À Saillans, où un projet remarqué de démocratie participative a émergé aux dernières municipales, les deux initiateurs du projet sont des animateurs socio-culturels. L'un d'entre eux, Tristan Réchid, s'est donné comme défi de faire le tour des 36 000 communes d'ici les municipales de 2020 pour former des groupes de citoyens à la démocratie.

Du côté des enfants, la démocratie est aussi à l'ordre du jour, avec des organisateurs de centres de vacances ou loisirs qui en font leur axe central, ou expérimentent à petite échelle des cercles d'enfants où ceux-ci débattent, décident, évaluent et co-organisent leurs temps de loisirs.



World café du colloque UNSA ÉDUCATION sur le développement professionnel à Besançon

Le Conseil de Vie Collégienne : croire en sa capacité à changer les choses

Jean-Philippe LABY, adhérent au SNPDEN-UNSA (Syndicat National des Personnels de Direction) a initié en 2013, avec ses collègues, un Conseil de Vie Collégienne au collège Malraux, dans le XVII^{ème} arrondissement de Paris, un établissement qui comptait 520 élèves. Il revient sur cette expérience enrichissante.

QDE (Questions d'Éduc.) :
En 2013, les CVC (Conseil de Vie Collégienne) n'étaient pas encore obligatoires. Pourquoi as-tu voulu en monter un dans ton collège ?

JP Laby :
On souhaitait que les jeunes réalisent des projets concrets qui modifient le fonctionnement de l'établissement, qu'ils croient en leur capacité de changer les choses.

QDE :
Comment cela s'est passé concrètement ?

JP Laby :
Un certain nombre d'élèves ont été élus par niveau, sur la base d'un programme. Ce sont les questions environnementales qui sont arrivées en premier, avec la question du tri. Les membres du CVC se sont réunis chaque mois avec des personnels concernés par les projets menés : le gestionnaire, le CPE (Conseiller Principal d'Education), un agent administratif et un agent d'entretien volontaires, un professeur de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) et de technologie, et moi-même. Ensuite les jeunes travaillaient entre les séances pour faire avancer les projets. Ils étaient chargés aussi de préparer l'ordre

du jour de la réunion mensuelle et de l'animer. Ils étaient vraiment motivés et se prenaient en charge. Ils se sont engagés dans une démarche de projet, plus tard ce seront des citoyens plus éclairés.

Parallèlement à ce CVC, on avait mis en place d'autres dispositifs : formation des délégués, gestion de la vie scolaire par les pairs, on essayait aussi d'écouter davantage les élèves. Et on a vu le nombre de punitions et de sanctions baisser radicalement.

La confiance réciproque entre adultes et enfants a également progressé. Au début, les adultes étaient très stressés. Ils ont ensuite vu que les enfants s'autorégulaient et leur image des enfants a évolué.

QDE :
Le CVC était-il doté d'un budget ?

JP Laby :
Oui, progressivement, le collège a consacré des fonds au projet et les jeunes ont été associés à la réflexion sur ce budget ; cela participait aussi à leur responsabilisation et leur prise de conscience de ce qui est possible ou non.

QDE :
Les CVC sont maintenant obligatoires mais peinent souvent à fonctionner : quels ont été pour toi les clefs du succès au collège Malraux ?

JP Laby :
On a trouvé des jeunes motivés qui ont voulu s'engager et aller jusqu'au bout de la démarche ; la principale préparait toujours des gâteaux et cela a contribué à la convivialité ; on se fixait aussi des objectifs à chaque séance afin que cela ne soit pas que du « blabla ». Chacun avait une petite mission à réaliser pour la séance suivante. On a aussi réussi à convaincre l'ensemble de la communauté éducative que les jeunes allaient participer pleinement à la mission de l'établissement.



Exercer la parole

Les communautés de Recherche Philosophique

Jean-Pascal SIMON est Maître de Conférences en Sciences du Langage à l'Université Grenoble Alpes et Secrétaire générale de SUP' Recherche-UNSA. Il nous éclaire sur le concept de Communauté de Recherche Philosophique.

Paul Ricoeur définissait ainsi la démocratie :

« Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité, d'associer à parts égales, chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. » .

Ainsi, savoir dialoguer, savoir penser à plusieurs est une condition indispensable à la démocratie.

C'est en cela que le dispositif de ces Communautés de Recherche Philosophique (CRP) proposé par Matthew Lipman à la fin des années 60 peut être présenté comme une démarche pédagogique permettant d'initier les enfants à la démocratie. En effet, Les CRP permettent de travailler différents types d'intelligence.

La démarche vise à former des citoyens solidaires, coopérant pour définir la question qui sera l'objet de la communauté, les difficultés sont travaillées ensemble.

Les enfants sont invités à exercer une pensée logique, critique, attentive aux autres, à leurs opinions, pour aller au-delà de la somme des avis.

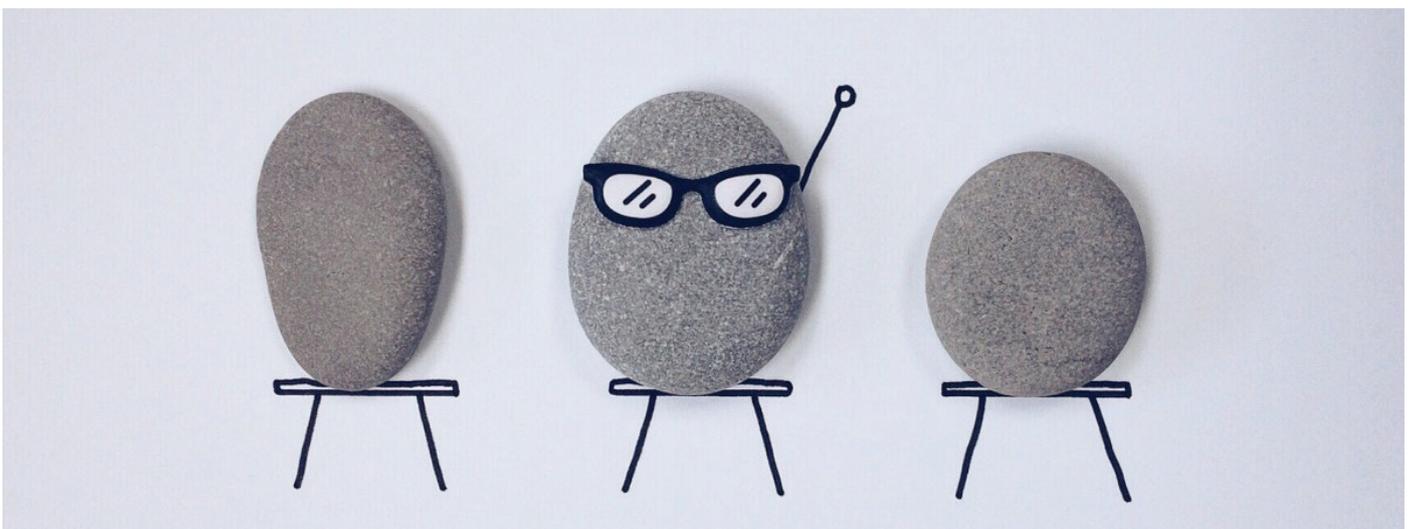
L'objectif des CRP n'est pas d'argumenter pour convaincre l'autre, mais de penser ensemble, construire collectivement un point de vue. Le plus souvent, la CRP conduit à envisager la question dans sa complexité et ouvre vers de nouvelles questions.

Éloquence en force

Ancrée dans le monde éducatif anglo-saxon, la culture du club de débat, ou concours d'argumentation s'est amplifiée, diffusée. Dépassant le ping-pong rhétorique, elle s'ouvre à la pensée critique, et optimise les apprentissages dans des situations transversales. La vie courante ressemble parfois à un club de débat, tel le rituel de la question au Premier ministre au Parlement britannique (PMQ).

Dans la plupart des territoires ou pays du Commonwealth, des clubs se réunissent sous la conduite des enseignants. Des concours inter-écoles, collèges, lycées sont organisés et peuvent mener à l'échelle mondiale : *World Schools Debating Championship* (WSDC).

Des mini-parlements ou assemblées, (*Model United Nations*) simulent les institutions globales, y compris en France, avec des dimensions politique et citoyenne. Des compétences sociales essentielles y sont développées. Les participants, formés aux négociations internationales, promeuvent les qualités relationnelles et les droits de l'Homme.



Pour une meilleure place de l'élève : le privé de plus en plus prisé ?

Pas une année sans que le Secrétariat général à l'enseignement catholique ne réclame davantage de moyens afin de faire face à la hausse de demandes.

La dernière enquête annuelle affiche une hausse de +13 340 élèves à la rentrée de septembre 2017. Plus largement, c'est bien l'ensemble de l'enseignement privé qui est de plus en plus prisé. Si depuis une trentaine d'années, le ratio d'élèves scolarisés dans le public et dans le privé est relativement stable, force est de constater que le privé « grignote » et que c'est une tendance en constante augmentation qui s'observe dans toutes les régions.

Pour autant, une autre tendance se dessine tant du point de la demande que de l'offre avec le volet marketing des établissements privés : **c'est celle des pédagogies alternatives.**

Une offre grandissante dans le public également, qui fait son succès sur une plus grande place laissée à l'autonomie et à la liberté. L'élève mais surtout le jeune est acteur de son développement et pour cela il prend part à la vie de la classe, de l'école.

Que ce soit envers l'élève ou sa famille, l'enseignement privé se développe donc en partie sur celle qui leur est accordée. Leur rôle en tant qu'acteur. Leur droit à participer...

Et justement, n'est-ce pas ce sur quoi la démocratie fonde sa légitimité ? Sur la voix de chacun, la prise de parole, la liberté d'expression et la pluralité des opinions.

Peut-on alors considérer que de plus en plus de parents désertent les écoles publiques parce que la place de l'élève est un enjeu clé ? Une demande de rééquilibrage à laquelle l'école publique ne saurait pas répondre ? Pour l'UNSA Éducation, la relation éducative est partie intégrante de l'apprentissage des valeurs par l'enfant. Voici donc malgré toutes les nuances indispensables, une tendance à suivre de près qui ne peut que nous interroger.

Quelles motivations ?

Au-delà du choix confessionnel, les motivations des familles ne manquent pas de diversité, même si certaines reviennent plus particulièrement. Qu'elles soient plus fantasmées qu'avérées comme la recherche d'un meilleur apprentissage. Qu'elles reposent sur des comparaisons public-privé souvent biaisées comme la recherche d'un meilleur climat scolaire ou de moins d'absences de professeurs. Ou encore qu'elles soient certainement moins assumées comme la recherche de non mixité.

Une meilleure éducation

Dans une interview au Monde, une représentante de l'APEL expliquait « **C'est l'humain, le suivi individuel de chaque jeune, la place donnée aux parents comme partenaires du projet éducatif qui explique l'engouement du privé.** ».

Sait-on éduquer à la démocratie ?



Pour ne pas CONCLURE

Pour répondre à la question posée dans ce numéro : sait-on éduquer à la démocratie ?

Nous nous sommes confrontés à un dilemme.

Apprendre la démocratie en la vivant ou apprendre ce qu'est la démocratie dans les livres... ?

Si la récente modification des programmes a fait pencher le balancier plutôt du côté de la connaissance, il n'en demeure pas moins que lorsque l'Institution n'interdit pas, elle autorise.

Alors, agissons pour faire entrer la culture du questionnement dans tous les lieux d'éducation.

Car savoir éduquer à la démocratie, c'est permettre l'ouverture des esprits et l'ouverture au monde, c'est stimuler la curiosité, développer le plaisir d'apprendre avec les autres en empathie, ce n'est pas seulement respecter autrui mais s'en soucier dans un esprit de fraternité.

Ainsi en découlera la reconnaissance de soi, la possibilité de s'élever, de trouver et prendre sa place dans la société. Et si peu à peu, la possibilité d'user de la parole s'installe, ce sont des briques de démocratie qui se posent. Une parole qui permet de se respecter, débattre, argumenter, s'appuyer sur des sources fiables, dérouler un raisonnement. Cela s'apprend, cela nécessite un entraînement, et permet indéniablement de vivre ensemble en démocrates.

Pour aller plus loin

Des sites

Le Cnesco a publié en septembre 2018, un rapport scientifique intitulé « Engagements citoyens des lycéens ». www.cnesco.fr

Un site de réponse aux questions des jeunes de 6 à 16 ans, c'est l'actu à hauteur d'enfants expliquée en courtes vidéos bien pensées, à voir le numéro « C'est quoi la démocratie ? ». www.1jour1actu.com

Réinventer l'agir ensemble au travers de l'expérience de la gouvernance partagée. Explorer le faire-ensemble sous toutes ses formes, par des propositions de séminaires, formations, co-développement, supervision, accompagnements à la gouvernance partagée, apprentissages en ligne... à travers une coopérative créée par ce collectif. www.universite-du-nous.org

Pour approfondir la vision et l'approche de ce courant du secteur privé, qui propose une « École réinventée » : ecole-democratique-paris.org/

Regards sur la citoyenneté à l'école Dossier de l'IFé juin 2018 : <http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/125-juin-2018.pdf>

Site de la Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement Catholique : <http://www.fnogec.org/communication/actualites/les-chiffres-cles-2017-2018-de-l-enseignement-catholiques-sont-disponibles>

Évolution de la part des élèves scolarisés dans le privé en sixième et dans l'ensemble des formations en collège : Note de la DEPP http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/17/1/depp-ni-2016-41-constat-2d-degre-2016_689171.pdf

Des livres

Alain MOUGNIOTTE, « Éduquer à la démocratie », éditions Cerf.

Alain TOURAINE, « Qu'est-ce que la démocratie ? », Fayard.

Alain BADIOU, Daniel Bensaïd, Giorgio Agamben, Jacques Rancière, Jean-Luc Nancy, Kristin Ross, Slavoj Žižek, Wendy Brown, « Démocratie, dans quel état ? », Éditions La fabrique, collectif de philosophes.

Frédéric MARCHAND
Secrétaire général - UNSA Éducation
CPE

Claire BORDAS
Secrétaire nationale
Secteur Communication
Adjointe gestionnaire

Morgane VERRIERS
Secrétaire nationale
Secteur Éducation, Culture et International
CPE

ont coordonné ce numéro
auquel ont participé :

Secteur Éducation, Culture et International

Christian CHAMPENDAL
Conseiller national
Éducation à l'international
IA - IPR Langue

Véronique DE AGUIAR
Conseillère nationale
Socle commun et évaluation
Chef d'établissement

Stéphanie DE VANSAY
Conseillère nationale
Numérique et innovations pédagogiques
Professeure des écoles

Laurence DRUON
Conseillère nationale
Recherche action "Oxygène(s)"
CEPJ

Béatrice LAURENT
Conseillère nationale
Culture
Professeure des écoles - Formatrice ESPÉ

Thierry PATINAUX
Conseiller national
Bac - 3 / Bac + 3
Professeur certifié Mathématiques

Sylvaine PRUVOT
Conseillère nationale
Développement
et organisation du secteur
Professeure des écoles

Secteur Communication

Claudie ALLAIRE
Conseillère nationale
Chargée de mission Gestion
Professeure des écoles

Laurence JACQUEY
Conseillère nationale
Maquettiste
Professeure EPS

Crédit photo
Pixabay.com

Nos partenaires





Une revue de l'UNSA Éducation thématique, numérique et gratuite qui aborde sous différents angles, et avec des regards complémentaires, une question d'éducation.

Abonnez-vous afin de recevoir directement dans votre boîte mail en cliquant ici (en moins d'une minute) : <https://bit.ly/2IU9GXq>

Vous pouvez aussi retrouver tous les anciens numéros ici : <https://t.co/sVkirXv40g>